



Succession cabanon dans indivision

Par **Gallian Franc**, le **22/05/2018** à **13:33**

Bonjour,

Nous sommes un fratrie de 4 frères et sœurs et nous allons bientôt procéder (par l'intermédiaire d'un notaire) à la succession d'un terrain agricole que possédait ma mère décédée.

Renseignement pris avec l'urbanisme de la commune, ce terrain est trop petit pour être divisé en 4 parcelles cadastrées.

Nous sommes tous très attachés à ce lieu et allons donc rester en indivision.

Ce terrain comporte 2 cabanons dont un que j'ai personnellement construit il y a plus de 30 ans et ma question est celle-ci :

Est-il possible de faire figurer ou d'annexer à cette succession la contrainte suivante :

« Si un jour un partage de cette succession a lieu, le cabanon construit par Mr X, avec ses propres ressources devra lui revenir, à lui ou à ses ayants droit »

Le reste de la fratrie sont tous d'accord pour signer cette demande (qui doit peut-être avoir une forme différente : je ne suis pas juriste ...)

Ou si vous connaissez un autre moyen de faire en sorte que ce cabanon constitue ma quote part (toujours avec l'accord de tous)

Merci par avance de votre réponse